

Le crédit d'impôt compétitivité perd tout crédit

Les 20 milliards prévus pour relancer la compétitivité et l'emploi vont bénéficier aux entreprises qui en ont le moins besoin.

C'EST le dispositif phare du gouvernement. La martingale anti-crise saluée de toutes parts, y compris à droite. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été doté d'une colossale enveloppe de 20 milliards sur deux ans. L'idée était, face à la concurrence internationale, de diminuer l'impôt des entreprises qui emploient des salariés payés au-dessous de deux fois et demie le smic.

Mais la mise en place du dispositif réserve quelques surprises et déconvenues. Le plus gros bénéficiaire est un groupe qui n'en a nul besoin car il n'est aucunement menacé par la concurrence internationale : La Poste. Sur ses 268 000 salariés, 230 000 gagnent jusqu'à deux fois et demie le smic, ce qui permettra à leur boîte de profiter d'un crédit d'impôt égal à 4 % (en 2013) puis à 6 % (à partir de 2014) de la masse salariale concernée. La Poste va, du coup, engranger dès cette année quelque 200 millions d'euros. Et 300 millions à partir de 2014.

Les muets de Bercy

Combien d'entreprises bénéficieront ainsi de l'avantage fiscal alors qu'elles n'ont pas à affronter le dur vent de la concurrence internationale ? Le ministère du Budget s'est livré à de multiples simulations. Mais les résultats restent secrets : Bercy a refusé, malgré plusieurs demandes, de les communiquer au « Canard ».

Exemple caricatural, la situation des grandes surfaces et du commerce de détail implantés en France (1,6 million de salariés concernés), qui ne sont absolument pas exposés à cette concurrence. Ce secteur bénéficiera pourtant à plein du dispositif. Sans parler de la SNCF (140 000 cheminots), des services de santé privés (100 000 salariés) ou des four-

nisseurs de gaz et d'électricité (idem), etc.

Pour certaines professions, ce sera simplement une aubaine, sans effet bénéfique sur l'économie. Ainsi, les notaires, qui ne risquent pas la délocalisation et dont les tarifs réglementés ne risquent pas de baisser. Au total, assure le député (UDI) Charles de Courson, l'industrie, qui devait être la première bénéficiaire du « redressement productif », ne recueillera que 28 % des 20 milliards de crédits d'impôt du CICE, soit à peine plus de 5 milliards. Un comble !

La faute au gouvernement, à en croire Gilles Carrez, président (UMP) de la commission des Finances de l'Assemblée. *« Le gouvernement n'a pas voulu choisir : le CICE devait-il favoriser l'emploi, et alors il était légitime de l'appliquer aux très bas salaires, ou devait-il favoriser la compétitivité, et alors il ne fallait pas prendre en compte les branches non délocalisables ? »*

« La raquette est trop large et elle a trop de trous », reconnaît le rapporteur (PS) de la commission des Finances de l'Assemblée, Christian Eckert. Et de plaider le verrou constitutionnel : *« Au nom de l'égalité de tous devant l'impôt, nous n'avons pas pu exclure du bénéfice du CICE les secteurs qui ne sont pas soumis à la concurrence internationale. »* En outre, le mécanisme ne profite qu'aux entreprises payant l'impôt sur les sociétés ; il ne s'applique

donc pas à celles qui relèvent du secteur public. Effet pervers garanti : *« Les hôpitaux en sont exclus, mais pas les cliniques privées. »*

Autre effet pervers, qui, lui, était prévu au programme, et que dénonce depuis des mois le médiateur des relations inter-entreprises, Pierre Pelouzet, certaines grandes sociétés n'hésitent pas à exiger de leurs sous-traitants et fournisseurs une baisse de prix, en leur tenant à peu près ce langage : *« Grâce au crédit d'impôt, vous améliorez votre marge. Donc vous pouvez serrer encore vos tarifs... »* Dès mai, Pierre Moscovici et Arnaud Montebourg avaient promis devant les parlementaires de prendre des mesures pour lutter contre ce racket.

Halte au contrôle !

On vient d'en voir les effets avec la publication, dans « Le Canard » de la semaine dernière, d'une stupéfiante note de Bercy. Il y est indiqué, en toutes lettres, que *« l'administration fiscale ne contrôlera pas l'utilisation du CICE »*. Libre aux dirigeants d'entreprise d'améliorer leur ordinaire, de distribuer des dividendes ou, pour certaines PME, de baisser leurs prix afin de se soumettre aux diktats de leurs gros clients.

Engager une armée de contrôleurs, cela aurait pourtant été une bonne manière de faire baisser le chômage.

Hervé Martin

Canard hebdomadaire du 24/7/13